

## SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 12 mars 2015 à 19h30 à la mairie, au 260 rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants:-

- |                       |                      |
|-----------------------|----------------------|
| - Ghislain Perreault  | - Daniel Dumontier   |
| - Mario Dufour        | - Chantale Pelletier |
| - Micheline P. Fortin | - David Dumont       |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

### Résolution #117-2015 :Ordre du jour:

Sur proposition Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour suivant tel quel et en laissant l'item «Varia» ouvert:-

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 12 MARS 2015

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 05 février 2015;
3. Rapport du directeur du service des loisirs
  - a) Salaires versés aux employés des loisirs
  - b) Signature entente de service – CLD sac de golf
  - c) TF budget défi des trotteurs
  - d) Semaine de relâche (entériner dépenses)
  - e) Sortie cabane à sucre (personnes 3<sup>e</sup> âge)
  - f) Sortie théâtre (personnes 3<sup>e</sup> âge)
  - g) Sortie Arnold Paintball (adolescents)
  - h) Entente Centre Sportif Régional Louis-Cyr : Utilisation patinage et hockey libre
  - i) Son et lumière Fête Nationale
4. Rapport du directeur du service de Sécurité Incendie
  - a) Approbation entente - commission des normes du travail
5. Correspondance
6. Rapport du responsable de l'urbanisme
  - a) Adoption du règlement numéro 289-95
  - b) Dérogation mineure #2015-01
7. Rapport du directeur des travaux publics
8. Comptes à payer
9. Comptes à payer:
  - a) Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville (3,846.04\$)
  - b) Copicom (1,306.35\$)
  - c) Le buffet du chef (1,805.10\$)
  - d) SRS plus (2,935.36\$)
  - e) Réseau biblio de la Montérégie (5,033.69\$)
  - f) Compass Minerals (10,145.34\$)
  - g) Location Hewitt inc. (21,270.38\$)
  - h) Groupe Ultima (74,025.00\$)
  - i) Forme Atout (1,112.38\$)
  - j) Pascale De Vigne (1,760.00\$)
  - k) Transport & Excavation Patrick Fortin (2,274.21\$)
  - l) SOLution SOLu-NET inc. (2,552.45\$)

- m) Équipements Lapierre (5,861.43\$)
  - n) Receveur général du Canada (Incendies) (1,418.00\$)
  - o) Réanimation Sauve-vie inc. (Incendies) (2,297.20\$)
  - p) Bell Gaz ltée (pompiers) (1,823.74\$)
  - q) Carrière Bernier (3,319.91\$)
  - r) L.A.P.S. son et musique (4,139.10\$)
10. Travaux publics
    - a) Nettoyage des rues
    - b) Nettoyage puits Saint-Martin
    - c) Appel d'offres : Entretien des terrains municipaux
    - d) Soumission installation d'éclairage au LED et Programme subvention Hydro-Québec
    - e) Dépôt de neiges usées : Suivi de la qualité de l'eau par TechnoRem
    - f) Hydro-Québec : modifier l'emplacement d'un interrupteur de ligne électrique
    - g) Réparation véhicule #21
  11. Avis de motion : Abrogation du règlement numéro 405-1 (annexion)
  12. Dossier annexion rue Saint-Nicolas
  13. Conseil sans papier
  14. Demande autorisation passage : Cyclo-Défi
  15. Demande de don :
    - a) École Louis-Cyr – bourses
    - b) Corps de cadet Sieur de Beaujeu
  16. Avis de motion :
    - a) Adoption d'un règlement de contrôle et de suivi budgétaire
    - b) Règlement régissant le stationnement sur la rue Saint-Alexandre
  17. Vente de garage communautaire
  18. Modification service téléphonie
  19. Nomination
    - a) Maire suppléant
    - b) Remplaçant du Maire à la MRC
  20. Varia :
  21. Public: Période de questions
  22. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

**Résolution #118-2015 : Procès-verbal**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 février 2015.

ADOPTÉE

**Rapport du directeur du service des Loisirs**

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de février 2015.

**Résolution #119-2015 : Loisirs : Salaires versés aux employés**

CONSIDÉRANT la résolution #065-2015 adoptée lors de l'assemblée du 6 février dernier relativement aux salaires versés aux employés des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le salaire horaire versé à l'assistant et à l'animateur a été fixé à 10,35\$;

CONSIDÉRANT QUE le niveau de responsabilité de l'animateur est grandement plus élevé que celui de l'assistant;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de fixer le salaire horaire des animateurs à 11,50\$.

Il est également résolu qu'un animateur qui a accumulé une année d'expérience aura droit à une augmentation annuelle de 2% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #120-2015: Loisirs Signature entente profil Santé Jardins de Napierville (sacs de golf)**

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de Napierville d'offrir des activités dans le cadre du plan d'action approuvé par Québec en forme;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement Profil santé Jardins de Napierville a désigné la Municipalité de Napierville pour offrir des activités présentées dans ledit plan d'action;

CONSIDÉRANT QUE le Centre local de développement des Jardins de Napierville a été désigné par Québec en forme pour être fiduciaire de la subvention du regroupement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir un cadre administratif et financier pour répondre adéquatement aux exigences du regroupement de partenaires dans le cadre du projet d'achat de sacs de golf;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente doit être signé à cet effet;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement d'autoriser la Directrice Générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente à intervenir entre la Municipalité et le CLD des Jardins de Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #121-2015 : Loisirs : TF de budget pour le défi des trotteurs**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville a demandé une augmentation du budget pour l'activité « Défi des trotteurs » qui aura lieu le 16 mai prochain;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'augmenter le budget total de l'activité « Défi des trotteurs » à 5,500\$ au lieu de 3,990\$ tel qu'adopté au budget 2015;

Il est également résolu que le montant supplémentaire de 1,510\$ accordé diminuera le budget des postes budgétaires suivants : Saint-Valentin sur glace 850\$, danse en soirée 660\$;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #122-2015 : Loisirs : Semaine de relâche**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'entériner une dépense de 1,724.62\$ taxes incluses pour la location d'arcades durant la semaine de relâche.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de ce montant soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

**Résolution #123-2015 : Loisirs : Sortie cabane à sucre (personnes 3<sup>e</sup> âge)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 3,000\$ pour une sortie à la cabane à sucre pour les personnes du 3<sup>e</sup> âge qui aura lieu le 19 mars prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #124-2015 : Loisirs : Sortie théâtre (personnes 3<sup>e</sup> âge)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 10,000\$ pour une sortie au théâtre pour les personnes du 3<sup>e</sup> âge qui aura lieu le 8 avril prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #125-2015 : Loisirs : Sortie ados Arnold Paintball**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'autoriser le Directeur des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 4,500\$ pour une sortie chez Arnold Paintball pour les adolescents qui aura lieu le 24 avril prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #126-2015 : Entente Centre Sportif Régional Louis-Cyr : Utilisation patinage et hockey libre**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la convention intervenue entre le Centre Sportif Régional Louis-Cyr et la municipalité en date du 11 février 2010 relativement aux modalités paiement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'autoriser le Maire, Monsieur Jacques Délisle et la Directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la municipalité la convention à intervenir entre le Centre Sportif Régional Louis-Cyr et la municipalité.

ADOPTÉE

**Résolution #127-2015 : Loisirs : sonorisation et éclairage Fête Nationale**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du spectacle de la Fête Nationale nécessite la présence d'une entreprises spécialisée en sonorisation et éclairage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu des prix auprès de trois fournisseurs de la région soit celle Solotech au coût de 8,200\$ plus les taxes, celle de L.A.P.S. son et musique au coût de 4,550\$ plus les taxes et celle de L.B. Production au coût de 4,500\$ plus les taxes;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter l'offre de L.B. Production pour la sonorisation et l'éclairage lors du spectacle de la Fête Nationale qui aura lieu le 23 juin prochain.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Rapport du directeur du Service de sécurité incendie**

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de février 2015.

### **Résolution #128-2015 : Approbation entente : Commission des normes du travail**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'approuver l'entente survenue dans le dossier #620070492 portée devant la Commission des Normes du travail en lien avec le Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu d'autoriser le Maire, Monsieur Jacques Délisle, à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville ladite entente;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Correspondance**

La directrice générale a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue :

Correspondance de la **Fédération canadienne des municipalités** concernant le plan d'action de Postes Canada.

Correspondance de **Recyc-Québec** concernant le versement de la compensation de janvier 2015.

Correspondance de la députée **Anne Minh-Thu Quach** concernant le scrutin proportionnel ainsi que l'aide aux PME et au secteur manufacturier.

Correspondance de l'**Union des municipalités du Québec** concernant le Programme de coopération municipale Haïti-Canada, une autre concernant l'innovation des municipalités, une autre concernant le retour des députés à l'Assemblée nationale, une autre concernant un moratoire sur l'installation de boîtes postales communautaires, une autre concernant la modernisation de la Loi sur la qualité de l'environnement, une autre concernant la sécurité du transport ferroviaire, une autre concernant les consultations pré budgétaires, une autre concernant les sources d'énergie des municipalités, une concernant la journée internationale de la femme, une autre concernant un groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités.

Correspondance de la **Régie du bâtiment du Québec** concernant la résistance structurale de garde-corps déficiente.

Correspondance de **PG Solutions** concernant le volet d'Accès Cité Finances.

Correspondance de **Réseau Environnement** concernant les programmes de sensibilisation en environnement.

Infolettre de **Projection GP Conseil**.

Correspondance de la **Fédération québécoise des municipalités** concernant le rapport du coroner Delâge à la suite de la tragédie de L'Isle-Verte, une autre concernant le ministre Moreau, une autre concernant la démission de la directrice générale de la FQM, une autre concernant le lancement de son nouveau service en ressources humaines, une autre concernant la tenue d'un Grand Rendez-vous des régions, une autre concernant la révision de la Loi sur la qualité de l'environnement, une autre concernant le départ de Madame Ann Bourget, une autre concernant un groupe de travail sur la simplification de la reddition de comptes des municipalités.

Résolutions adoptées par la **municipalité de St-Cyprien-de-Napierville**.

Correspondance du **Ministère du Patrimoine canadien et des Langues officielles** concernant un fonds communautaire de commémoration des guerres mondiales.

Demande de don de l'**École Louis-Cyr** pour le bal des finissants.

Lettre de remerciements de la part de **Monsieur Stéphane Billette** concernant notre don pour le Grand défi Pierre Lavoie.

Correspondance du **CLD des Jardins-de-Napierville** concernant le succès de la première édition des Rencontres Horticoles.

Correspondance de **Madame Sylvie Nobert** concernant son adhésion à l'Institut des arts figuratifs.

Correspondance de **Projet Liberté-Nation** concernant l'autonomie du gouvernementale des régions administratives du Québec.

Offre de services de **Dronexperts** qui s'assurent de la véracité des déclarations des exploitants quant à la quantité des substances visées par les droits.

Correspondance du **Ministère des Transports du Canada** concernant la Société canadienne des postes.

Correspondance de la **Commission de toponymie du Québec** concernant l'attestation d'officialisation pour la rue Provost.

Correspondance de **Comeau Experts-Conseils** concernant l'ouverture d'un deuxième bureau à Ste-Julie.

Offre de services de **Tetra Tech** pour nous accompagner à prendre en charge les exigences du programme TECQ 2014-2018.

Correspondance de **Réseau Biblio de la Montérégie** concernant le rapport 2014-2015 de la rencontre BiblioQUALITÉ.

Offre de services de **Nature-Action-Québec** afin de guider les personnes et les organisations vers l'application de meilleures pratiques environnementales, une autre concernant l'élaboration d'un plan de déplacement pour chacune de nos écoles ainsi que des principaux centres d'intérêts de la municipalité.

Offre de services de **d'EMILI Gestionnaire Animalier** pour la gestion des permis d'animaux domestiques.

Correspondance du **Conseil régional de l'environnement de la Montérégie** concernant le nouveau service d'accompagnement pour les municipalités.

Demande de don de la part de la **Fabrique St-Cyprien**.

Correspondance de **R. Marcil & Frères inc.** concernant la fusion légale avec Groupe Matériaux Coupal inc.

Correspondance de **Souveraineté Solution** concernant le bill 51 et ses irritants.

Correspondance de **l'École nationale des pompiers du Québec** concernant des changements des préalables du programme Officier non urbain.

Correspondance de **Forêts, Faune et Parcs du Québec** concernant la mise à jour des protocoles d'inventaires fauniques standardisés pour les régions de l'Estrie, de Montréal, de la Montérégie et de Laval et demandes de permis SEG.

Demande de rencontre de la **municipalité de St-Paul-de-l'Île-aux-Noix**.

Correspondance du **ministère des Transports du Québec** concernant les conditions ministérielles visant la levée d'une servitude de nonaccès sur les routes appartenant au M.T.Q.

Offre de services de **Les paysagements Mathieu Tye** pour le transport en vrac et le paysagement.

Correspondance de la **Commission scolaire des Grandes-Seigneuries** concernant les travaux effectués durant la période estivale 2015, plan triennal de répartition et de destination des immeubles.

Offre de services de **Monsieur Claude Brouillard**.

Hebdo de la semaine de la **Chambre de commerces des Jardins-de-Napierville**.

Invitations reçues du **diocèse de St-Jean-Longueuil** à un souper bénéfice, de la **Chambre de commerce des Jardins-de-Napierville** à devenir membre à ce regroupement, à un réseautage 6 @ 8, à un cocktail de bienvenue pour les nouveaux membres, de la **Fédération québécoise des municipalités** à une conférence web portant sur les principes directeurs des droits acquis, du **Ministère de la Sécurité publique** à une rencontre préparatoire d'inondations printanières, de **TRACE Vallée-du-Haut-St-Laurent** à une soirée ayant pour thème «Place à la relève», de **l'Association de Sécurité civile du Québec** au colloque 2015, du **Réseau des élues municipales de la Montérégie Est** à des formation en urbanisme, de **Sourire Sans Fin** à une activité bénéfice, de **Dunton Rainville** à l'ouverture officielle de leur bureaux de Laval, de la **CRÉ Vallée-du-Haut-St-Laurent** à une rencontre portant sur l'ajout d'un volet d'économie sociale à la SSVP, de la **Fête nationale du Québec** à remplir le formulaire de programme d'assistance financière aux célébrations locales, du **Bureau d'audiences publiques sur l'environnement** à assister à la séance publique pour le projet de parc éolien à St-Cyprien, de la **Fondation Anna-Laberge** à participer à un Rendez-vous Gastronomique, de **l'Association paritaire pour la santé et la sécurité du travail secteur affaires municipales** à une rencontre d'information et d'échange en santé et sécurité du travail, de **Loisir et Sport Montérégie** aux Jeux du Québec, du **Cercle de Fermières de Napierville** à participer à une soirée de partie de cartes et de jeux de sociétés, du **CLD des Jardins-de-Napierville** à une rencontre d'informations, au **Sommet Export Québec**, de la **Société d'habitation du Québec** à prendre en considération les mesures de réduction des dépenses, de **Madame Sylvie Nobert** à son exposition, de la **CRÉ Vallée-du-Haut-St-Laurent** à une conférence téléphonique pour l'adoption du plan de fermeture de la CRÉ, du **Réseau des élues municipales de la Montérégie Est** à une formation portant sur l'urbanisme, de **l'Association de la construction du Québec** à une soirée Vins et Fromages, de la **ville de Mont-Laurier** au 30<sup>e</sup> colloque de la FQISI, de la **Société canadienne du cancer** à la prévente de jonquilles.

### **Rapport du responsable de l'urbanisme**

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de février 2015.

ADOPTÉE

### **Résolution #129-2015 : Adoption du règlement 289-95**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 289-95

modifiant le règlement numéro 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone Cb.49 à même une partie de la zone Ra.16. Ce règlement se lit comme suit :

## **RÈGLEMENT NUMÉRO 289-95**

RÈGLEMENT MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE #289 ET  
SES AMENDEMENTS EN VUE DE  
MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE EN  
MODIFIANT LA LIMITE DE LA ZONE  
CB.49 À MÊME UNE PARTIE DE LA  
ZONE RA.16

---

**ATTENDU** qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

**ATTENDU** que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

**ATTENDU** que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 8 janvier 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement

**QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

### **PARTIE I, DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES**

- 1 Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 289-95 modifiant le règlement no. 289 intitulé « Règlement de zonage », tel que déjà amendé, en vue de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone Cb.49 à même une partie de la zone Ra.16**
- 2 Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties.

### **PARTIE II, MODIFICATION DU RÈGLEMENT**

- 3 Le plan de zonage datant du 8 mars 1991 tel que déjà modifié est modifié à nouveau de la façon suivante:

1° La zone Cb.49 est agrandie à même une partie de la zone Ra.16 afin d'y inclure le lot P.229 (293 Saint-Henri)

*Le plan joint comme « Annexe A » du présent règlement afin d'en faire partie intégrante illustre la modification du plan de zonage.*

### **PARTIE III, DISPOSITIONS FINALES**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.



## ANNEXE « A »



ADOPTÉE

### **Résolution #130-2015 : Dérogation mineure #2015-01**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure déposée par *Daniel Provencher & Cie Inc.* portant le numéro 2015-01 relativement aux dispositions du règlement de zonage #289 à l'égard du lot 486 situé sur la rue Saint-Jacques à Napierville dans la zone commerciale Cb.48.

CONSIDÉRANT le projet déposé par le demandeur.

CONSIDÉRANT QUE le projet vise à remplacer l'affichage existant par le logo du nouvel occupant;

CONSIDÉRANT QU'une dérogation mineure portant le numéro 2010-01 fut déjà octroyée en date du 4 février 2010 relativement à l'affichage existant (RONA) :

CONSIDÉRANT QUE le projet tel que déposé réduit la portée de la dérogation au règlement de zonage en réduisant le nombre d'enseignes (les enseignes « Air Miles » ne seront pas réinstallées);

CONSIDÉRANT QUE le retrait des enseignes « Air Miles » réduit la superficie d'affichage totale sur le bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la superficie de l'enseigne existante est presque identique à l'enseigne projetée;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne cause pas de préjudices au voisinage ni à la visibilité sur la rue St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE les enseignes s'intègrent bien au bâtiment actuel;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande à l'unanimité d'accorder la demande de dérogation mineure 2015-01;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure #2015-01, déposée par *Daniel Provencher & Cie Inc.* permettant le point suivant :

Permettre le remplacement de l'enseigne donnant sur la rue Saint-Jacques par une nouvelle enseigne d'une superficie de 7.75 mètres carrés alors que le maximum permis pour cette façade est de 6.57 mètres carrés tel que mentionné à l'article 11.12, paragraphe g) du règlement de zonage #289.

ADOPTÉE

#### **Rapport du directeur des travaux publics**

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de février 2015.

#### **Résolution #131-2015 : Comptes à payer : Municipalité**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la municipalité du mois de mars 2015 au montant de 49,642.22\$.

ADOPTÉE

#### **Résolution #132-2015 : Comptes à payer : Municipalité**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la Municipalité du mois de mars 2015 au montant de 20,803.23\$ représentant le salaire du maire et des conseillers.

ADOPTÉE

#### **Résolution #133-2015 : Comptes à payer : Bibliothèque**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour la bibliothèque du mois de mars 2015 au montant de 4,047.18\$.

ADOPTÉE

#### **Résolution #134-2015 : Comptes à payer : Loisirs**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour les loisirs du mois de décembre 2014 payable en mars 2015 au montant de 1,574.44\$.

ADOPTÉE

#### **Résolution #135-2015 : Comptes à payer : Loisirs**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer pour les loisirs du mois de mars 2015 au montant de 12,819.22\$.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège 20h09 car sa conjointe est une employée municipale.

**Résolution #136-2015 : Comptes payé : Salaires et autres**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la municipalité pour le mois de janvier 2015 au montant de 150,908.29\$.

ADOPTÉE

**Résolution #137-2015 : Comptes payé : Salaires et autres**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la municipalité pour le mois de février 2015 au montant de 141,635.93\$.

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h40.

ADOPTÉE

**Résolution #138-2015 : Comptes payés : Bibliothèque**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour la bibliothèque pour le mois de février 2015 au montant de 1,119.76\$.

ADOPTÉE

**Résolution #139-2015 : Comptes payés : Loisirs**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour les loisirs pour le mois de février 2015 au montant de 16,502.50\$.

ADOPTÉE

**Résolution #140-2015 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de décembre 2014 payable en mars 2015 pour le service de Sécurité incendies au montant de 132.10\$.

ADOPTÉE

**Résolution #141-2015 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de mars 2015 pour le service de Sécurité incendies au montant de 4,930.78\$.

ADOPTÉE

**Résolution #142-2015 : Comptes à payer : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter les comptes à payer du mois de mars 2015 pour le service de Sécurité incendies, soit les salaires des pompiers du mois de février 2015 au montant de 19,067.40\$.

ADOPTÉE

**Résolution #143-2015 : Comptes payés : Service de Sécurité incendies**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'accepter les comptes payés pour le service de Sécurité incendies pour le mois de février 2015 au montant de 2,598.84\$.

ADOPTÉE

**Résolution #144-2015 : Comptes à payer : Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer les factures de « Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville » au montant total de 3,846.04\$ représentant les salaires et avantages sociaux de Camille Rolland et Sylvie Bergeron pour le mois de décembre 2014 ainsi que 50% de la facture de Pavage D.L. pour les travaux sur la rue Bayeur suivant factures numéros 150007, 150010 et 150009.

Il est également résolu que le tiers des factures numéros 150010 et 15009 relatives aux loisirs soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #145-2015 : Comptes à payer : Copicom**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Copicom» au montant de 1,306.35\$ pour photocopies du 10 janvier 2015 au 9 février 2015 suivant facture 55Q1059723.

ADOPTÉE

**Résolution #146-2015 : Comptes à payer : Le buffet du chef (loisirs)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Le buffet du chef» au montant de 1,805.10\$ pour le repas lors du souper de Saint-Valentin qui a eu lieu le 14 février dernier suivant facture 3548.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #147-2015 : Comptes à payer : SRS plus**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «SRS plus » au montant de 2,938.36\$ pour l'achat de pantalons, polos, manteaux et chandails pour les employés du département des travaux publics suivant facture numéro 006047.

ADOPTÉE

**Résolution #148-2015 : Comptes à payer : Réseau Biblio de la Montérégie**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer la facture de « Réseau Biblio de la Montérégie » au montant de 5,033.69\$ représentant les frais annuels d'exploitation pour l'année 2015.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit remboursée par la bibliothèque municipale et que le tiers du solde restant soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #149-2015 : Comptes à payer : Compass minerals**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement de payer les factures de « Compass minerals » au montant total de 10,145.34\$ pour l'achat de sel de déglacage suivant factures numéros 72458776 et 72459801.

ADOPTÉE

**Résolution #150-2015 : Comptes à payer : Location Hewitt inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de « Location Hewitt inc. » au montant de 21,270.38\$ pour l'achat d'une pompe portative nécessaire en cas d'urgence pour les travaux publics suivant facture numéro 5075571001.

ADOPTÉE

**Résolution #151-2015 : Comptes à payer : Groupe Ultima**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de « Groupe Ultima inc. » au montant de 74,025\$ pour les assurances pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 1<sup>er</sup> avril 2016 suivant facture de renouvellement en date du 23 février 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #152-2015 : Comptes à payer : Forme Atout**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Forme Atout» au montant de 1,112.38\$ pour l'enseignement de différents cours de mise en forme durant le mois de février 2015 suivant facture numéro 4B.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #153-2015 : Comptes à payer : Pascale Devigne**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Pascale Devigne» au montant de 1,760\$ pour l'enseignement de cours de yoga du 3 février au 26 février 2015 suivant feuille de temps en date du 2 mars 2015.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #154-2015 : Comptes à payer : Transport & Excavation Patrick Fortin**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de payer la facture de «Transport & Excavation Patrick Fortin» au montant de 2,274.21\$ pour 21.5 heures de transport de neige les 9 et 23 février 2015 suivant facture numéro 641.

ADOPTÉE

**Résolution #155-2015 : Comptes à payer : SOLUTION Solu-NET inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer les factures de «SOLUTION Solu-Net inc.» au montant total de 2,552.45\$ pour l'entretien du centre communautaire du 31 janvier au 25 février 2015 incluant le polissage des planchers suivant factures numéros 833 et 834.

ADOPTÉE

**Résolution #156-2015 : Comptes à payer : Les Équipements Lapierre**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Les Équipements Lapierre» au montant de 5,861.43\$ pour l'achat de 2 barils de flocon pour l'usine de filtration suivant facture numéro 232862.

ADOPTÉE

**Résolution #157-2015 : Comptes à payer : Receveur général du Canada (Industrie Canada)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Receveur général du Canada (Industrie Canada)» au montant de 1,418.00\$ pour le renouvellement des autorisations radio pour l'année 2015 pour le Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 5043013.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #158-2015 : Comptes à payer : Réanimation Sauve-Vie**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «Réanimation Sauve-Vie» au montant de 2,297.20\$ pour l'achat de 2 défibrillateurs cardiaque pour le Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 2491.

Il est également résolu que la moitié de la facture soit remboursé par l'Association des pompiers volontaires.

Il est également résolu que la moitié du solde restant soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #159-2015 : Comptes à payer : Bell gaz ltée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement de payer la facture de «Bell gaz ltée» au montant de 1,823.74\$ pour du propane pour la caserne suivant facture numéro 604567.

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #160-2015 : Comptes à payer : Carrière Bernier ltée**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de payer la facture de «Carrière Bernier ltée» au montant de 3,319.91\$ pour la location d'un bélier mécanique pour le dépôt de neige usées et sur la rue Saint-Nicolas suivant facture numéro L-05809.

ADOPTÉE

**Résolution #161-2015 : Comptes à payer : L.A.P.S. son et musique**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de payer la facture de «L.A.P.S. son et musique» au montant de 4,139.10\$ pour l'achat d'un stage et coffre de rangement suivant facture numéro 15442.

Il est également résolu que le montant requis aux fins de cet achat soit payé à même le fond de roulement.

ADOPTÉE

**Résolution #162-2015 : Travaux publics : Nettoyage des rues**

CONSIDÉRANT QUE l'hiver se terminera bientôt et qu'il y aura beaucoup de résidu de pierre laissé dans les rues de la municipalité.

CONSIDÉRANT QUE ce résidu de pierre doit être ramassé et que ceci nécessite le balayage de ces rues.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à l'engagement d'un balai mécanique pour un coût approximatif de 6,000\$.

ADOPTÉE

**Résolution #163-2015 : Travaux publics : Nettoyage puits Saint-Martin**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au nettoyage du puits Saint-Martin;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie R.J. Lévesque & fils a produit une offre de service pour le nettoyage du puits Saint-Martin au coût de 14,300\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie R. J. Lévesque & fils est spécialisée dans le domaine municipal et que le Directeur des travaux publics est toujours très satisfait des travaux exécutés par ladite compagnie;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter l'offre de service de la compagnie R.J. Lévesque & fils au coût de 14,300\$ plus les taxes pour le nettoyage du puits Saint-Martin.

ADOPTÉE

**Résolution #164-2015 : Appel d'offres : Entretien des terrains municipaux**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Ginette L. pruneau à procéder à des appels d'offres sur invitation pour l'entretien des terrains municipaux pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #165-2015 : Soumission installation d'éclairage au LED et Programme de subvention Hydro-Québec**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville s'est inscrite au volet éclairage public à DEL d'Hydro-Québec afin de profiter du programme de subvention;

CONSIDÉRANT QU'une lettre d'intérêt sous forme de formulaire datée du 17 juillet 2014 a été transmise à Hydro-Québec et approuvée par courriel en date du 22 juillet 2014;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'achat de modules de conversion et qu'une demande de soumission sur invitation a été réalisée pour la main d'œuvre nécessaire aux travaux de conversion;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission sur invitation auprès de neuf entreprises de maîtres électricien a été distribuée;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont répondues à l'appel d'offres sur invitation pour la conversion de 207 luminaires soit :

NOM	MONTANT	REMARQUES
FL ÉLECTRIQUE	9 511.88 \$	Taxes incluses

LES ENTREPRISES TÉTRAULT ÉLECTRIQUE INC.	13 808.36 \$	Taxes incluses
FREDETTE & FILS LTÉE	15 914.04 \$	Taxes incluses
PDL ÉLECTRIQUE ST-JEAN INC.	19 928.00 \$	Taxes incluses
R. MAILLOUX ÉLECTRICIEN	19 958.01 \$	Taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la compagnie FL Électrique a présenté la plus basse soumission en conformité avec les documents de soumission;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu d'accepter la soumission de FL Électrique représentant la main d'œuvre pour effectuer la conversion de 207 luminaires sodium haute pression à une nouvelle source à DEL.

Il est également résolu d'autoriser la directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau à présenter le dossier à Hydro-Québec pour la demande de subvention et l'ajustement des frais associés aux coûts d'éclairage de son réseau routier.

ADOPTÉE

**Résolution #166-2015 :Dépôt de neiges usées : Suivi de la qualité de l'eau par TechnoRem**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a construit un site de dépôt de neiges usées dans un des étangs non utilisé pour le traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux exigences du Ministère de l'Environnement, un suivi de la qualité des eaux souterraine et de surface dudit site doit être effectué à tous les ans.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au prélèvement d'échantillon dans les trois puits d'observation entourant le site de dépôt de neiges usées conformément au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement.

CONSIDÉRANT QUE la firme « TechnoRem » a produit une offre de services pour les prélèvements, analyses et rapport pour l'année 2015 au coût de 2,525\$ plus les taxes en date du 4 mars 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement d'accepter l'offre de services de TechnoRem au coût de 2,525\$ plus les taxes pour les services ci-haut décrits pour l'année 2015.

ADOPTÉE

**Résolution #167-2015 pour modifier l'emplacement d'un interrupteur de ligne électrique**

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées sur le réseau de distribution de Hydro-Québec pour informatiser l'opération à distance de sectionneurs de lignes;

CONSIDÉRANT QUE des sectionneurs de type «manuel» existants étaient déjà présents sur le réseau à différents points stratégiques sur le réseau à l'intérieur même des limites de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'avec les modifications apportées par Hydro-Québec pour informatiser l'opération à distance des nouveaux sectionneurs, ces derniers ont été déplacés à d'autres endroits sur le réseau ayant comme conséquence le démantèlement des sectionneurs manuels;

CONSIDÉRANT QU'au cours des derniers mois 3 bris majeurs se sont produit sur le réseau reliant Napierville à L'Acadie;



CONSIDÉRANT QUE l'interrupteur automatisé qui est localisé sur la rue de l'église (rte 219) près de l'intersection de la rue Fredette a pour conséquence d'interrompre le courant pour l'ensemble du secteur au nord de celui-ci;

CONSDIÉRANT QU'en mesure d'urgence lors d'une panne de courant, tout le secteur du réseau situé au nord de l'interrupteur vers L'Acadie est mis hors tension;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des infrastructures d'aqueduc et d'égout sont localisés dans ledit secteur touché par la panne de courant soit, l'usine de production d'eau potable, le poste de distribution de l'eau potable, le poste de pompage des eaux usées ainsi que l'usine d'épuration;

CONSIDÉRANT QU'une garderie publique se trouve aussi dans le secteur touché;

CONSIDÉRANT QUE deux des trois pannes se sont produites au cours des dernières semaines en période de grand froid;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir des explications sur l'emplacement actuel du sectionneur automatisé afin de tenir compte de la situation critique dans laquelle la municipalité de Napierville est placée, puisqu'à chaque occasion l'interruption a duré plusieurs heures.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de demander une rencontre avec les représentants d'Hydro-Québec pour solutionner un risque important pour les infrastructures municipales et de questionner Hydro-Québec sur la stratégie qui l'a conduit à d'autres inconvénients dans un autre secteur de la municipalité de Napierville.

Il est également résolu que copie de cette demande soit transmise au député provincial, Monsieur Stéphane Billette ainsi qu'au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

#### **Résolution #168-2015 : Réparation véhicule #21**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des réparations sur l'unité #21 du département des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de deux soumissions soit celle de L'Équipe Labrie au coût de 2,125\$ plus les taxes et celle de Usinage Dimension inc. au coût de 2,271.30\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter la soumission de L'Équipe Labrie au coût de 2,125\$ plus les taxes pour la réparation du véhicule #21 du département des travaux publics.

ADOPTÉE

#### **Résolution #169-2015 : Avis de motion : Adoption du règlement 405-2**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement 405-2 abrogeant le règlement numéro 405-1 intitulé « Règlement décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville ».

#### **Résolution #170-2015 : Annexion rue Saint-Nicolas**

CONSIDÉRANT QU'une demande d'étude de faisabilité pour le regroupement des municipalités de Napierville et de Saint-Cyprien-de-Napierville a été transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 9 février 2015;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité adoptera prochainement le numéro 405-2 pour abroger le règlement sur l'annexion des rues Bayeur et Saint-Nicolas;

CONSIDÉRANT QUE la rue Bayeur est déjà située sur le territoire de la municipalité de Napierville depuis l'annexion de 1986 de la partie 87-88 incluant ladite rue Bayeur;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement de demander au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de fermer le dossier d'annexion desdites rues Bayeur et Saint-Nicolas.

Il est également résolu qu'advenant le cas où le regroupement municipal ne se ferait pas, le conseil municipal désire conserver son droit de demander le redressement pour la rue Saint-Nicolas sud.

ADOPTÉE

#### **Résolution #171-2015 : Conseil sans papier**

CONSIDÉRANT QUE dans un souci environnemental le conseil municipal désire contribuer à la réduction de l'utilisation du papier par l'utilisation d'un logiciel appelé « conseil sans papier »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de deux soumissions soit celle de PG solutions au coût de 9,915\$ incluant la mise à jour et le support annuel plus les taxes y applicables et la compagnie ICO Technologies au coût de 5,304\$ incluant la mise à jour et le support annuel plus les taxes y applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission soit celle de ICO Technologies au coût de 5,304\$ incluant la mise à jour et le support annuel plus les taxes y applicables.

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE

#### **Résolution #172-2015 : Cyclo-Défi : Demande d'autorisation de passage**

CONSIDÉRANT QU'il y aura la tenue du 1<sup>er</sup> Cyclo-Défi pour la santé mentale aux profits de la Maison du Goéland;

CONSIDÉRANT QUE le parcours de cette activité vélo passera brièvement au sein de la municipalité le 9 mai prochain;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement d'autoriser le passage dans les rues de la municipalité de Napierville le 9 mai prochain au Cyclo-Défi, le tout dans le respect de la signalisation routière.

ADOPTÉE

#### **Résolution #173-2015 : Demande de don : École Louis-Cyr : Bourses**

CONSIDÉRANT QUE la collation des grades des étudiants du secondaire V de l'École Louis Cyr aura lieu le 18 juin prochain.

CONSIDÉRANT QUE le comité de la cérémonie des finissants de l'école Louis-Cyr demande une aide financière suivant lettre du 6 février 2015.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire contribuer financièrement à l'octroi de bourses pour encourager les jeunes à poursuivre leurs études.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement d'octroyer la somme de cinq cents dollars (500\$) à titre de bourse attribuées pour différentes matières.

ADOPTÉE

**Résolution #174-2015 : Demande de don : Corps de cadets Sieur de Beaujeu**

CONSIDÉRANT QUE le Corps de Cadets de l'Armée 2698 Sieur de Beaujeu est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme organise des campagnes de financement afin de donner un programme complémentaires à tous les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la municipalité en date du 16 janvier 2015;

CONSIDÉRANT QUE 12 cadets de Napierville font partie du mouvement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement d'octroyer la somme de 360\$ au Corps de Cadets Sieur de Beaujeu représentant un montant de 30\$ par enfant de Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #175-2015 : Avis de motion : Règlement de suivi et de contrôle budgétaire**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement sur le suivi et le contrôle budgétaire.

**Résolution #176-2015 : Avis de motion : Règlement régissant le stationnement**

Avis de motion est donné par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement régissant le stationnement sur la rue Saint-Alexandre.

**Résolution #177-2015 : Vente de garage communautaire : Dates à déterminer**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement de zonage numéro 289-23-1 autorisant le conseil municipal à fixer, par résolution, les dates pour les ventes de garage communautaire.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les dates pour la vente de garage communautaire.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement que les prochaines ventes de garage communautaires auront lieu les 23 et 24 mai 2015 et les 12 et 13 septembre 2015.

Il est également résolu qu'en cas de pluie, les ventes de garage communautaires seront remises la semaine suivante.

ADOPTÉE

**Résolution #178-2015 : Modification service téléphonie**

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Axion a présenté une proposition à la Municipalité relativement au service de téléphonie;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce transfert quelques anomalies sont survenues;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de rapatrier nos services téléphoniques vers la compagnie Bell en y apportant quelques modifications;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement d'entériner la signature du contrat entre la municipalité de Napierville et la compagnie Bell fait par Monsieur Jacques Délisle, Maire, pour et au nom de la municipalité de Napierville en date du 5 mars 2015.

**Résolution #179-2015 : Nomination de la mairesse suppléante**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant.

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement de nommer Madame Chantale Pelletier, mairesse suppléante.

ADOPTÉE

**Résolution #180-2015 : Nomination de la remplaçante du maire à la MRC**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE Madame la conseillère Chantale Pelletier fut désignée par résolution en date de ce jour, mairesse suppléante pour la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut nommer un remplaçant de Monsieur le Maire à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville, advenant l'impossibilité de celui-ci de siéger à une des réunions de la MRC;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement de nommer Madame Chantale Pelletier remplaçante de Monsieur le Maire Jacques Délisle, à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Varia :**

**Période de questions :**

Interventions de Madame Anick Jannelle et de Messieurs Guy Pomerleau et Jean Marier.

Je, soussignée, directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

GINETTE L. PRUNEAU, dir. gén.& sec.-trés.

**Résolution #181-2015 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement de clore l'assemblée à 21h00.

ADOPTÉE

---

JACQUES DÉLISLE,  
MAIRE

---

GINETTE L. PRUNEAU  
DIR. GÉN.& SEC.-TRÉS.